



# Le TriviCourtois

n°27 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Mars 2024



## Le mot du Maire

**D** Voici le premier numéro de cette année, de notre journal communal que vous prenez plaisir à lire, je le sais.

Être élu, c'est prévoir ! Prévoir dans un contexte plein d'incertitudes n'est pas une mission aisée. Je suis parfaitement conscient que les années à venir s'annoncent difficiles voire préoccupantes. Il faut dire que 2023

qui vient de se clore fut, à cet égard, une année bien éprouvante, loin de la concorde à laquelle nous aspirons. Éprouvante au niveau international comme au niveau national et local. Protéger nos concitoyens, c'est préserver un cadre de vie serein, en luttant contre toutes formes de violences, notamment celles faites aux femmes et contre les incivilités de tous ordres. Lutter contre tous ceux qui participent sournoisement à défaire notre société, à fissurer notre unité. Et je sais, à juste titre, vos attentes fortes en la matière. Protéger notre cadre de vie, c'est notamment lutter contre le bruit, qu'il soit diurne ou nocturne et sensibiliser les propriétaires de chiens qui jappent en permanence, cela fait aussi partie de notre lutte contre les incivilités. En effet, il ne se passe pas un jour sans que je sois interpellé par des personnes qui se plaignent d'aboiements permanents de chiens, que ce soit de jour ou de nuit. C'est très pénible, j'ai pu le constater. Nous avons des habitants qui travaillent de nuit et donc se reposent la journée. Comment est-ce possible si vous avez un animal qui jappe près de chez vous sans arrêt ? Il existe des colliers anti-aboiements très efficaces.

Des plaintes aussi pour des déjections canines dans les espaces publics et dans les propriétés privées. Vivre en société c'est aussi respecter ses voisins, respecter sa commune... 2024, année de détermination, de choix, d'union. J'ai confiance en notre capacité à agir ensemble. Diriger une ville n'est pas un exercice solitaire. C'est un engagement collectif et quotidien au service de nos citoyens. Penser le futur, être capable de changer de registre, de faire preuve d'agilité, d'inventivité, d'esprit de responsabilité pour créer les conditions d'un avenir soutenable et désirable, c'est ce que nous pouvons faire ensemble.

Répondre aussi aux enjeux de la transition écologique, avec toujours le même esprit de coopérer, la même volonté de faire adhérer nos concitoyens, nos entreprises, nos associations, les forces vives de notre territoire. La rénovation des bâtiments, la sécurisation des déplacements, l'amélioration du cadre de vie sont mes priorités pour 2024. Échanger, écouter, expliquer plutôt que cliver, imposer ou stigmatiser. Voilà quelle sera encore ma philosophie pour rendre possible cette transition.

**Yves BERNARD**

## D Le mot des élus

*Avec l'arrivée du printemps nous continuons à œuvrer pour que le journal municipal soit l'expression de nos forces vives, celles de nos associations ainsi que l'action communale. De nombreux temps forts ont rythmé l'année 2023 et ces moments de solidarité, de mémoire et de festivités nous rappellent l'importance de notre communauté, l'histoire qui nous unit et la joie d'être ensemble. Et tout cela pour permettre à votre commune, à notre commune, d'avancer pour un meilleur vivre ensemble.*

# Infos pratiques



## → ÉVOLUTION DU PERMIS DE CONDUIRE

### L'évolution du permis de conduire en 2024, abaissement de l'âge à 17 ans.

Depuis janvier 2024, l'examen du permis de conduire est accessible dès l'âge de 17 ans en France. Cette initiative a pour objectif de simplifier la mobilité des jeunes, en particulier ceux résidant en zone rurale, afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Cette mesure s'applique de manière universelle à tous les candidats au permis, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle ou qu'ils choisissent de se présenter en candidat libre. En cas d'inscription au code de la route via une auto-école en ligne, la plateforme fournira un numéro NEPH.

Les jeunes participants à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront désormais la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans. Il est conseillé de se renseigner dès maintenant sur les assurances adaptées aux jeunes conducteurs.

Cette modification permet à tous les candidats (qu'ils suivent la conduite accompagnée ou non) de profiter de cette opportunité à partir de 2024, sans devoir attendre la majorité pour conduire individuellement après avoir réussi l'examen.

► **Toutes les démarches du permis de conduire** (obtention, déclaration de perte ou de vol...) sont centralisées sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

► **Consultation** de l'avancement de votre dossier.

► **Vérification** de votre solde de points.

**En cas de doute ou de difficultés au cours de ces démarches, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre France Services**

## → NOUVELLES DÉMARCHES POUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

À partir de 2024, toutes les procédures liées à l'enregistrement des véhicules, à la cession automobile, et au changement d'adresse sur la carte grise se réalisent exclusivement via la plateforme numérique <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

En effet, les préfectures n'assurent plus le traitement des demandes de carte grise.

Pour surmonter d'éventuelles difficultés de connexion ou de soumission en ligne, diverses options sont à votre disposition :

► les **guichets France Services**, répartis dans plus de 2 000 endroits en France, forment un réseau public instauré par l'État pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives,

► certains **garages agréés** proposent ce service contre une rémunération variable, généralement entre 10 et 50 €.

► des **services en ligne** facilitent vos démarches, comme la déclaration de cession d'un véhicule sur <https://www.declaration-cession.fr/>

Lors de l'achat d'un véhicule, vous disposez d'un mois pour soumettre la demande de nouvelle carte grise en fournissant tous les documents nécessaires, dont la liste complète est accessible sur le site de l'ANTS.

En 2024, le tarif subit une légère modification. Une variation tarifaire de la carte grise s'applique uniquement si votre véhicule excède le seuil déclencheur du malus écologique, réduit cette année. Il est également essentiel de prendre en compte d'éventuelles augmentations de la taxe régionale, impactant le coût final de la carte grise, le cas échéant. Restez informé des évolutions en suivant régulièrement les actualités officielles.



## → LA COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE

La nouvelle collecte a débuté le 4 mars. Une semaine seront ramassés les conteneurs avec couvercles gris et la semaine suivante les conteneurs avec couvercles jaunes.

Les ordures ménagères doivent être présentées en sacs fermés dans les conteneurs couvercles gris. Les emballages et les papiers doivent être mis en vrac dans le conteneurs de recyclables couvercles jaunes. **Le calendrier des collectes est disponible** [infodechets@grandbourg.fr](mailto:infodechets@grandbourg.fr)





Les bacs ou sacs doivent être présentés sur la voie publique la veille de la collecte après 20h ou le jour même avant 5h. Ils doivent être rentrés le jour même après le passage du camion de collecte.  
Merci de laisser un accès libre sur le trottoir pour la circulation de tous !

#### ► Pour tous renseignements

Direction Gestion Déchets 0 800 86 10 96  
Appel gratuit



## → RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

**Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages, Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCOT).**

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau SCOT. Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie.

Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024. Il se peut que des terrains changent de destination.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances globales ont des effets très locaux sur lesquels il est possible d'agir. Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité.

Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales.

En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.



# Focus sur...

## CORRESPONDANTE DU JOURNAL LE PROGRÈS

La nouvelle correspondante locale du Progrès s'appelle Faustine FANISE, elle est originaire de Marseille et s'est installée à Saint-Trivier-de-Courtes il y a 4 ans.



De formation auxiliaire puéricultrice, elle était en recherche de verdure, de nature et de contacts. Son arrière-grand-père, étant journaliste sportif, lui a donné l'envie d'écrire et de s'intéresser aux autres.

Ce métier lui permet aujourd'hui de s'occuper de ses enfants tout en rencontrant de nouvelles personnes. N'hésitez pas à la contacter si vous pensez à des articles, elle sera ravie de vous écrire quelques lignes.

**Vous pouvez la joindre au  
06 73 48 75 14 ou  
faustinedeangeli@homail.fr**

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE POUR LE DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Jean-Philippe BAILLY est dans la restauration depuis 38 ans et pizzeriaïolo depuis 30 ans. Il a possédé un camion pizza lorsqu'il était dans le Jura puis a ouvert un restaurant à Louhans. Ses pizzas étant très appréciées et son restaurant affichant complet tous les soirs, il a installé un distributeur à pizza, toujours à Louhans. Après



avoir vendu sa pizzeria, ensuite le distributeur, il est venu s'installer dans notre commune en rachetant le distributeur de PIZZA CASA. Toutes ses pizzas sont « faites maison » avec des viandes françaises et des produits de qualité. Ce distributeur fonctionne 24 h/24 et 7 jours sur 7. Il offre la possibilité d'acheter des pizzas chaudes mais aussi des froides pour les chauffer chez vous. Un code fidélité est délivré au premier achat et vous permet d'avoir la 11<sup>e</sup> pizza gratuite.

Prochainement, une application vous permettra d'acheter votre pizza en ligne afin d'avoir la pizza souhaitée en cas d'affluence. Il est très souvent dans son magasin afin de préparer ses produits et vous pouvez lui rendre visite. Mr BAILLY nous a confié adorer son « boulot ». Une application sur son téléphone lui permet de voir le bon fonctionnement du distributeur ou d'intervenir très rapidement s'il devait y avoir un problème.

## MARCHÉ DE NOËL

Le dimanche 10 décembre a eu lieu le marché de Noël. De nombreux stands étaient présents en plus des forains du marché dominical. Bijoux, vins, champagnes...

Les enfants ont pu profiter d'un atelier maquillage ainsi que d'un jeu de piste en attendant le Père Noël qui leur a apporté des papillotes et une cinquantaine de cadeaux.

Le Comité des fêtes régalaient les visiteurs avec les gaufres bressanes et les crêpes, préparées par les bénévoles de l'association. Le vin chaud réchauffait les cœurs.

Le Tennis Club Intercommunal de la Haute Bresse était présent comme toutes les années avec sa vente d'huîtres et d'escargots au beurre persillé préparé par le chef cuisinier de La Ferme du Tremblay. À déguster sur place ou à emporter.

## NOUVELLE PROPRIÉTAIRE À LA PHARMACIE

Sophie NEYRON est la nouvelle propriétaire de la pharmacie de Saint-Trivier-de-Courtes.

Après plusieurs années en tant que pharmacienne adjointe à Mâcon, elle décide d'acheter cette officine comprenant 5 salariées en décembre 2023. Aujourd'hui, son objectif est d'agrandir son espace vente afin de proposer à sa clientèle beaucoup plus de produits parapharmaceutiques, avec un choix de grandes marques, et cela tout en gardant des prix accessibles. Sophie NEYRON est très satisfaite de son équipe et de sa clientèle et nous lui souhaitons une belle réussite.



## UFC QUE CHOISIR

L'association a ouvert en ce début d'année une permanence à la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes dans un local mis à disposition. Les consommateurs ayant un litige seront reçus sur rendez-vous en appelant préalablement le 04 74 22 58 94 ou le 07 82 13 32 98 de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30. Les permanences, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois seront annoncées sur le panneau lumineux de la place du Collège ou sur le Panneau Pocket.



# Actualités



## L'Agglomération incite au covoiturage avec une indemnité financière

Grand Bourg Agglomération développe l'offre de déplacements sur le territoire et pour tous. Elle souhaite encourager le covoiturage et met en place une incitation financière en lien avec l'application BlaBlaCar Daily.

Depuis décembre, l'Agglomération verse une somme aux conducteurs utilisateurs du service :

- **de 3 à 15 km** : 1,5 € par passager,
- **de 15 à 30 km** : 1,5 € + 0,1 € par km au-delà du 15<sup>e</sup> km par passager,
- **au-delà de 30 km** : 3 € par passager dans la limite de 80 km.

L'indemnité est versée dans la limite d'un plafond mensuel de 100 €, d'un aller et retour par jour et 3 passagers quotidiens.

### Comment être indemnisé quand on covoiture ?

Pour en bénéficier, les utilisateurs doivent télécharger BlaBlaCar Daily sur Apple Store ou Google Play Store. Ils renseignent leurs trajets et visualisent quels autres automobilistes sont sur ces mêmes parcours. Ce service est complémentaire des lignes de covoiturage. L'appli est utilisable sur l'ensemble du territoire et à toutes les heures, y compris aux horaires professionnels atypiques (travail en équipe).

## Mon cap énergie

*Les conseillers Mon cap énergie, le service de conseil en rénovation énergétique de l'habitat de Grand Bourg Agglomération, sont là pour vous informer.*



Mon cap énergie est Espace Conseil France Rénov' sur le territoire de Grand Bourg Agglomération. Si vous avez un projet de rénovation d'un logement individuel ou collectif ou d'adaptation de votre logement au vieillissement/au handicap sur l'une des 74 communes de Grand Bourg Agglomération, Mon cap énergie est votre guichet d'information.

Il propose aux porteurs de projet de rénovation sur le territoire de Grand Bourg Agglomération

- **Des aides financières jusqu'à 90 %** pour les foyers les plus modestes grâce à des financements de l'État, du Département et de Grand Bourg Agglomération, dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH RU). Deux types de travaux sont particulièrement ciblés : la rénovation énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.
- Le **Fonds Isolation** de Grand Bourg Agglomération, à minima 10 % d'aides financières dans la limite de

15 000 € de travaux éligibles et jusqu'à 25 % selon vos ressources. Une majoration de + 20 % en cas d'utilisation de matériaux biosourcés.

- Le **Fonds Énergie Renouvelable** de Grand Bourg Agglomération, à minima 10 % d'aides financières dans la limite de 15 000 € de travaux éligibles et jusqu'à 25 % selon vos ressources pour l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable : bois, solaire thermique ou photovoltaïque (en autoconsommation totale), éolien, géothermie (sol ou nappes).

L'accompagnement par Mon cap énergie est obligatoire pour bénéficier des Fonds Isolation et EnR. Un montant de 149 € reste à votre charge. Un conseiller se déplacera à votre domicile pour dresser un état des lieux complet des travaux à prévoir. Chacun est ensuite libre de choisir l'artisan qu'il souhaite sous réserve qu'il soit labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement).

**Pour tous renseignements, appelez le 04 74 45 16 49**



## EHPAD Docteur PERRET

### *Création de chambres individuelles en remplacement des chambres doubles*

Il est bon de rappeler que l'établissement a déjà bien entamé sa mutation vers un modèle centré sur les besoins et les demandes des résidents qu'il accueille. Dans la philosophie et au regard de l'image que l'EHPAD cherche à développer à l'extérieur, il ne s'agit plus pour d'opposer les notions de « lieu de soins » avec celle de « lieu de vie ».

La fusion de ces deux conceptions de la prise en charge enjoint de privilégier un modèle qui semble plus humaniste et dans lequel chaque intervention auprès du résident doit systématiquement en compte ses véritables besoins et ses véritables désirs. Ces principes ne sont, certes, pas toujours simples à appliquer, mais à l'EHPAD de Saint-Trivier-de-Courtes, le personnel s'y attelle chaque jour et pour cela nous devons lui rendre hommage.

Pour rester dans cette démarche qui consiste à privilégier le mieux-être des résidents sous toutes ses formes, l'établissement a fait le choix de supprimer toutes ses chambres doubles pour ne proposer que des chambres individuelles, gage du respect de



l'individualité, de l'intimité et du confort.

La structure a créé une extension de 12 chambres simples aux normes réglementaires, pour une superficie supplémentaire de 302 m<sup>2</sup>. La capacité d'hébergement ne change pas et reste à 91 lits autorisés.

L'équipe de direction a profité de ces travaux pour apporter quelques améliorations dans l'espace extérieur avec notamment la construction d'un carport pour abriter le bus de l'établissement. Un deuxième sera prochainement installé pour les voitures du SSIAD, le parking peut accueillir plus de véhicules et de nouveaux espaces seront aménagés à proximité du nouveau bâtiment et dans le patio situé au centre de l'ancien. Une inauguration au début du mois d'avril 2024 avec l'arrivée des nouveaux résidents.

## Les pompiers recrutent

### *Rejoignez notre équipe de héros : devenez pompier !*

Etes-vous prêt à être un héros du quotidien ? Si vous êtes prêt à relever des défis, rejoignez-nous en devenant pompier. Faites partie de ceux qui font la différence !

Vous serez le premier à répondre aux appels d'urgence, à sauver des vies et à protéger les biens. Vous serez formés pour faire face à toutes sortes de situations, des incendies aux accidents de la route, en passant par les inondations et les interventions médicales d'urgence. En rejoignant notre équipe, vous bénéficierez d'une formation de qualité, d'équipements de pointe et d'opportunités d'évolution.

Pour plus d'informations sur les critères de recrutement et le processus de candidature, **contactez-nous directement au 06 32 40 52 41.**

Nous avons hâte de vous accueillir dans notre équipe de héros du quotidien !



# Semaine olympique et paralympique



**Grand Bourg Agglomération s'associe avec l'Éducation Nationale afin de mettre en œuvre, sur la circonscription scolaire de Montrevel-en-Bresse, un projet pédagogique s'inscrivant dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 à Paris.**

Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 6 avril 2024, plusieurs actions se dérouleront au sein des écoles [ateliers sportifs, rencontres avec des sportifs de haut niveau, relais...] permettant aux enfants du territoire de découvrir l'olympisme et le sport de haut niveau.

- ▶ **Le jeudi 4 avril** seront organisés, au sein des écoles, des ateliers d'activité physique incluant la participation de sportifs de haut niveau.
- ▶ **Le vendredi 5 avril 2024**, un relais cycliste et pédestre des élèves de Cycles 2 (CP, CE1, CE2) de toutes les écoles de la Conférence Bresse sera organisé sur la voie verte La Traverse jusqu'à Montrevel-en-Bresse. Ce relais sera ponctué de temps de sensibilisation à la thématique « santé alimentation » réalisés par les infirmières scolaires.
- ▶ **Le samedi 6 avril**, sera organisé, sur le site de la Plaine Tonique, le « Printemps du Sport » afin d'associer le grand public à cette semaine olympique. Dans ce cadre, seront proposés aux habitants des

initiations à des disciplines olympiques par les comités départementaux, des parcours vélo en lien avec des associations partenaires locales et une exposition dédiée au JO de l'association « 24 pour tous, tous pour un » qui présente des tenues et objets appartenant à différents champions de haut niveau.

Les enfants de l'école de Saint-Trivier vont partir de la commune et faire le relais pendant 2 024 m aller/retour. Ils passeront le relais aux enfants de Cormoz et suivront un atelier sur la santé et l'alimentation animé par les infirmières scolaires. Ils seront encadrés par les jeunes du service militaire volontaire d'Ambérieu-en-Bugey et l'équipe enseignante.

Pour plus de renseignements, les enseignants peuvent répondre puisque cette action est réalisée en lien avec la circonscription scolaire.

Ce projet répond pleinement aux orientations du Projet de territoire de Grand Bourg Agglomération et s'inscrit dans l'esprit de la labellisation « Terre de jeux ».

## La ligne de car 150 évolue à partir de septembre

Grand Bourg Agglomération développe son offre de transports Rubis sur le territoire. La ligne de car 150 entre Romenay et Bourg-en-Bresse est prolongée jusqu'à Ceyzériat. Sa fréquence est également améliorée. **Son nom change pour devenir la ligne 10.**

### ▶ La ligne desservira les communes suivantes :

Romenay <-> St-Trivier-de-Courtes <-> Mantenay-Montlin <-> St-Julien-sur-Reyssouze <-> Jayat <-> Montrevel-en-Bresse <-> Malafretaz <-> Bresse-Vallons <-> Attignat <-> Viriat <-> Bourg-en-Bresse <-> St-Just <-> Ceyzériat

### ▶ Les nouvelles fréquences :

Du lundi au vendredi, 13 allers/retours par jour

Le samedi, 8 allers/retours par jour

Période étés, 8 allers/retours par jour

La grille horaires sera dévoilée au premier semestre pour un lancement du service en septembre.

### Où acheter les tickets ?

Directement à bord auprès du chauffeur au prix de 1,60 euros pour un trajet [paiement espèces] ou à bord sur le valideur au prix de 1,40 [carte bancaire].

→ **Plus infos sur [granbbourg.fr](http://granbbourg.fr)**



# Les trottinettes électriques sont désormais interdites aux moins de 14 ans

Un décret publié au Journal officiel le 1<sup>er</sup> septembre 2023 a relevé à 14 ans l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique. Il était jusque-là de 12 ans.

Relever à 14 ans l'âge exigé pour être au guidon d'une trottinette électrique vise à éviter les accidents qui peuvent intervenir en raison de la très grande jeunesse et de la faible expérience d'un conducteur. Par ailleurs, 14 ans est l'âge à partir duquel il est possible de conduire des cyclomoteurs ou des voiturettes. Le décret a également durci les sanctions prévues pour ceux qui transportent un passager sur leur trottinette électrique. Il est interdit de monter à deux sur un engin de déplacement personnel (EDP).

**Monter à deux sur une trottinette ou débrider son engin font partie de ces infractions** qui vous mettent en danger, autant que les autres usagers. Vous êtes passibles d'une amende de 135 € au lieu de 35 € en 2023. Rouler avec une trottinette électrique débridée est strictement interdit, et vous seriez soumis à une amende de 1 500 € ainsi qu'à la saisie de votre véhicule. La circulation sur les trottoirs est punie d'une amende de 135 €.

Hors agglomération, les trottinettes doivent obligatoirement rouler sur les voies vertes et les pistes cyclables. À l'intérieur d'une agglomération, les conducteurs de trottinettes doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables. Lorsqu'il n'y en a pas, ils peuvent se déplacer sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h. La vitesse maximale autorisée pour les trottinettes électriques est de 25 km/h sur voie cyclable et sur route. Sur voie piétonne, la vitesse des trottinettes est limitée à 6 km/h maximum. Si vous utilisez une trottinette électrique, vous devez souscrire une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers. Le défaut d'assurance est passible d'une amende maximale de 3 750 €.

Il est également interdit de rouler avec des écouteurs, vous risquez une amende de 135 €.

Les trottinettes électriques doivent être équipées de feux de position avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants, d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore.

En outre, il est fortement recommandé de porter un casque, des gants, des chaussures fermées et des

vêtements réfléchissants pour une sécurité optimale. Vous devez obligatoirement, de jour comme de nuit, **porter un équipement «r étro-réfléchissant »** comme un gilet ou un brassard fluo.



## 1<sup>er</sup> PRIX DÉPARTEMENTAL DE DESSIN



l'initiative de l'ADAMA [Association Des Anciens Maires et Adjoints de l'Ain], un concours de dessin a été organisé avec pour thème

le fonctionnement démocratique du pays. Parmi les 380 dessins représentant 400 écoles, c'est Mouhammad ALI-MARI de Saint-Trivier-de-Courtes qui a remporté le premier prix départemental avec son dessin représentant le bureau d'une mairie avec ses casiers et ses dossiers. Il a reçu son prix lors d'une séance de récompenses à la Préfecture à Bourg en présence de la directrice de cabinet de la Préfète. Il a également été récompensé localement ainsi que deux autres élèves de l'école primaire en présence du maire Yves BERNARD et de la directrice Alice PANCHOT.

Visitez le site de la commune  
[www.saintrivierdecourtes.fr](http://www.saintrivierdecourtes.fr)

